

PROCÈS-VERBAL

de l'Assemblée des délégués du printemps 2012

Date: Mercredi 18 avril 2012 – de 10h00 à 17h00

Lieu: Salle de concert du théâtre municipal, Frobургstrasse 3, Olten

Présents: 95 délégués (cf. registre des délégués), membres du comité et des commissions, collaborateurs du Secrétariat, preneurs de licences, journalistes et invités selon la liste de présence

Présidence: Urs Brändli, président de Bio Suisse

Procès-verbal: Christian Voegeli, Coordination de la Fédération

ORDRE DU JOUR

1 Points statutaires

- 1.1 Accueil, ordre du jour, scrutateurs
- 1.2 Procès-verbal de l'AD du 16 novembre 2011
- 1.3 Rapport annuel 2011
- 1.4 Adoption des comptes 2011 y. c. les rapports de l'organe de révision et de la Commission de gestion

2 Modifications des statuts et autres décisions

- 2.1 Code de conduite pour le commerce des produits Bourgeon
- 2.2 Révision complète des Directives y. c. modifications des statuts

3 Élections

- 3.1 Adieux
- 3.2 Renouvellement complet du Comité
- 3.3 Confirmation des élections à la CLTC

4 Informations

- 4.1 Willy Cretegnny, initiative populaire «Pour une économie utile à tous»
- 4.2 Demandes et information sur le Café de l'avenir à l'AD d'automne
- 4.3 Rapport intermédiaire sur les dossiers politiques
- 4.4 Conférence de Dominique Kohli, vice-directeur de l'Office fédéral de l'agriculture

1 Points statutaires

1.1 Accueil, ordre du jour, scrutateurs

Le président Urs Brändli et le vice-président François-Philippe Devenoge souhaitent la bienvenue aux participants au nom du Comité et Daniel Bärtschi, Directeur, transmet les salutations du Secrétariat. L'Assemblée des délégués (AD) entre dans un nouveau mandat allant de 2012 à 2016. Environ un tiers des délégués sont présents pour la première fois. Urs Brändli accueille en particulier Dominique Kohli, vice-directeur de l'OFAG qui est invité à l'AD en tant que conférencier. Personnes excusées: Pascal Toffel (VSGP/UMS) et Jacqueline Javor (CLTC). Sont désignés comme scrutateurs: Sara Widmer (Bio Ticino) – cheffe du bureau de vote – Milada Quarella (Bio Ticino), Werner Schiesser (Bio Grischun), Melchior Knaus (Bio Ostschweiz), Jakob Zentner (Bio Glarus) et Cyril de Poret (Bio Fribourg). L'après-midi, Jean-Bernard Steudler (Bio-Neuchâtel) reprend la place de Cyril de Poret qui doit partir. L'ordre du jour est adopté sans modification. Deux motions concernant des points à l'ordre du jour sont parvenues au Comité après l'envoi des documents préparatoires (elles seront présentées aux points correspondants). D'autres motions peuvent être déposées au bureau de vote par écrit pendant l'AD. De plus, deux demandes ont été déposées: l'une de l'OM de Suisse centrale concerne le marché de la viande et l'autre, de Biofarm, la Stratégie Qualité. Les 100 délégués et les 38 délégués remplaçants des 32 organisations membres de Bio Suisse ont été convoqués conformément aux statuts. Les délégués nouvellement élus et dont les noms n'ont été transmis qu'après le délai du 7 mars n'ont pas pu être invités personnellement. L'AD atteint son quorum décisionnel lorsqu'au moins la moitié des délégués élus sont dans la salle (art. 22 des statuts). Au début de l'Assemblée, 92 délégués ou leurs remplaçants avaient signé le registre de présence et reçu leur carte de vote et leur défraiement. En tout, 95 délégués étaient présents à cette assemblée.

⇒ **L'Assemblée des délégués a atteint son quorum.**

1.2 Procès-verbal de l'AD du 16 novembre 2011

Le procès-verbal ne suscite ni question, prise de parole ou demande de complément. Il est adopté à l'unanimité et avec remerciements à son rédacteur Christian Voegeli.

1.3 Rapport annuel 2011

Urs Brändli parle de l'année 2011. Le rapport annuel écrit a été déposé sur les tables et sera transmis à tous les membres avec l'édition de mai du bioactualités. Daniel Bärtschi a commencé son travail de directeur en début 2011 et Urs Brändli la présidence à la mi-avril 2011. La nouvelle direction a été immédiatement confrontée à de nombreuses affaires. «La PA 2014-2017 nous a bien occupés», explique le Président. «Nous ne parviendrons à obtenir quelque chose qu'avec des alliances, c'est pourquoi nous voulons, par le biais d'un réseautage optimal, donner plus de voix à l'agriculture biologique». La certification des produits Bourgeon importés a mis Bio Suisse au défi, le scandale de la fraude en Italie a démontré qu'il est nécessaire d'agir. La présence du Bourgeon en public a pu être augmentée. Suite à la décision de l'AD d'automne de soutenir les marchés régionaux avec un montant de 200'000 francs, la présence du Bourgeon dans les régions doit être et sera encore plus développée. Sur transparent, Urs Brändli présente comment les contributions des membres pour des produits spécifiques sont utilisées. Il s'agit des contributions pour les grandes cultures et des contributions pour les fruits à pépins. Elles ont permis de soutenir 16 projets de développement des grandes cultures bio et de réaliser de la promotion des ventes pour les fruits à pépins afin d'écouler la récolte record de l'année passée.

Daniel Bärtschi est heureux de pouvoir présenter un marché bio 2011 en croissance (pour plus de détails, cf. le dossier de presse de la conférence de presse annuelle sur le site internet de Bio Suisse). Le bio a connu un développement positif chez les grands distributeurs Migros et Coop, le commerce bio spécialisé stagne toutefois. «Nous pouvons constater que l'Offensive Bio montre de l'effet, la surface bio a augmenté de 2000 hectares pour le début 2012», communique Daniel Bärtschi. «Il est vrai que nous souhaitons obtenir 5000 hectares, mais nous avons quand-même gagné quelques importantes exploita-

tions de grandes cultures en Suisse romande et cela aura un effet positif sur l'approvisionnement indigène en produits de grandes cultures».

1.4 Adoption des comptes 2011 y. c. les rapports de l'organe de révision et de la Commission de gestion

Claudia Lazzarini du Comité présente des comptes équilibrés. À l'aide de graphiques et de tableaux, elle montre le développement des recettes et des dépenses sur plusieurs années ainsi que l'utilisation de l'excédent de recettes et les investissements dans des projets de sélection. Le bilan et le compte de pertes et profits, y compris le bouclage interne avec comparaison du budget et du bouclage de l'année précédente, ont été transmis aux délégués de l'AD avec l'envoi préparatoire du 14.03.2012. La somme du bilan est de 7'023 millions de francs. Les recettes se montent à 11'362'852 francs et dépassent ainsi le budget de 487'852 francs ou de 4.5 %. Après la nette baisse en 2010, les droits de licences ont retrouvé le niveau des années précédentes et s'élèvent à 6,765 millions de francs. Un montant de 341'624 francs a servi à effectuer des amortissements, à former des réserves et à payer la TVA. Les dépenses totales s'élèvent à 11'344'109 francs et se situent 469'109 francs ou 4,3% en-dessus du budget. Il en résulte un excédent de recettes de 18'742 francs. Le Comité demande d'utiliser le bénéfice pour augmenter les fonds propres.

Gottfried Rupprecht de la Trevision Treuhand und Revision AG, a vérifié les comptes sur mandat de l'AD pendant trois jours à Bâle. Il recommande aux délégués d'adopter les comptes et de donner décharge au Comité. Le rapport de l'organe de révision a été envoyé avec les documents pour l'AD.

En accord avec l'organe de révision, Susanne Häfliger-Stäubli, CG, demande d'adopter les comptes 2011. Le rapport de la CG a également été envoyé avec les documents pour l'AD. La CG a, entre autres, suivi l'application de la décision de l'AD de l'automne 2010 de soutenir la sélection végétale avec un montant de 150'000 francs. Après ce financement de départ, se pose la question du financement à long terme, explique la présidente de la CG. Les points suivants devront également encore être discutés: l'organisation, les structures, le réseautage international, l'éthique, la pratique et la nécessité de modifier les statuts.

Discussion

Willy Cretegny, Bio Genève, souhaite que les recettes provenant des droits de licences soient plus différenciées. Il faudrait faire la différence entre les recettes des droits de licences faites avec des produits indigènes et celles faites avec des produits importés. Marguerite Etter de la comptabilité: «Nous ne connaissons pas les chiffres d'affaires des produits Bourgeon Suisse et ceux des produits Bourgeon importés et nous ne pouvons donc pas les différencier dans les comptes». Willy souhaite que Bio Suisse se procure dorénavant ces chiffres. Claudia Lazzarini: «Nous prenons note du souhait de Willy Cretegny».

Ruedi Voegele, Bio ZH-SH, n'est pas heureux de voir que les recettes du pool des céréales, qui doivent servir à la compensation des légumineuses à battre suisses, aient permis d'augmenter les «Autres recettes» (page 24 des documents). Les prélèvements sur les importations doivent être utilisés pour augmenter les prix en Suisse et doivent être neutres en termes de coûts. Daniel Bärtschi: les recettes doivent être comptabilisées brutes, on ne peut pas comptabiliser des recettes nettes. Marguerite Etter: Il y a eu des décalages parce que les recettes et les dépenses ne correspondaient pas dans le temps. L'année céréalière va du 1^{er} juillet au 30 juin et l'année comptable de Bio Suisse va de janvier à décembre.

Vote

- ? Qui accepte les comptes 2011 (et l'affectation de l'excédent de recettes de 18'742 francs à l'augmentation des fonds propres) et donc d'en donner décharge au Comité? ☞ **{forte majorité}**
- ? Qui refuse les comptes 2011? ☞ **{pas d'opposition}**

⇒ **Les comptes 2011 y. c. le rapport de l'organe de révision et le rapport de la Commission de gestion sont adoptés à une forte majorité et sans opposition (les abstentions n'ont pas été comptées). L'AD donne ainsi décharge au Comité pour la gestion des affaires en 2011.**

2 Modifications des statuts et autres décisions

2.1 Code de conduite pour le commerce des produits Bourgeon

Christian Butscher, Comité: Le Comité soumet le «Code de conduite pour le commerce des produits Bourgeon» à l'approbation des délégués. Le Code se base sur l'article 9.2.1 du Cahier des charges et contient des principes largement étayés pour l'établissement de relations de commerce équitable dans la filière suisse de valorisation des produits Bourgeon qui va des producteurs suisses aux consommateurs en passant par les acheteurs (transformateurs/commerçants) et le commerce de détail. Le Code de conduite a été élaboré par un groupe de travail (information déjà transmise lors de la dernière AD). Il a été soumis à titre préventif à la Commission de la concurrence de la Confédération. Résultat: les accords sur les prix sont interdits, les accords verticaux, toutefois, sont possibles et souhaités (planification des quantités et de la qualité). Un sondage a permis d'obtenir l'opinion des transformateurs et des commerçants. Plus de 80% sont favorables à l'adoption du Code.

Jean-Yves Clavien, Biovalais, a déposé une motion d'amendement du Code de conduite le 26.03.2012. Il s'agit de compléter le chapitre 2.2 «Formation équitable des prix», alinéa «Prix équitables» avec la phrase suivante: *..., cette notion incluant la couverture des frais de production, l'obtention de revenus décents et la réalisation d'une marge d'investissement normale.* «Nous trouvons qu'il est impératif de prendre en considération les coûts de production dans la formation des prix équitables afin que les paysannes et paysans bio ne produisent pas à perte», explique le président de Biovalais. Pour être réellement équitable, un prix doit en fait permettre non seulement de payer les frais de production mais aussi d'avoir un revenu décent et une marge d'investissement, le tout favorisant une vie sociale épanouie et donc la pérennité de nos exploitations.

Ruedi Voegele, Bio ZH-SH: Il devrait être écrit «Deckung der Produktionskosten» à la place de «Deckung der Produktionspreise». Urs Brändli: C'est juste, dans la motion en français, il est écrit «frais de production».

Le terme «anständiges Einkommen» dérange Kathrin Schneider, Bärner Bio Bure. Elle trouverait plus joli «angemessenes Einkommen».

Christoph Meili, Biofarm, n'est pas heureux avec ce Code de conduite non contraignant. Mais il votera tout de même pour son introduction. Mais le travail est loin d'être terminé. Actuellement, des framboises surgelées pour la transformation sont livrées à Emmi pour 2.- fr./kg ou des fraises sont produites en Espagne pour un salaire de misère. Urs Brändli: «Nous voyons cela de la même manière, le Code est le début d'un long processus».

Willy Cretegy, Bio Genève: Un prix équitable est un prix qui est juste pour les deux parties. Il préférerait faire figurer «marge» que «couverture des frais de production». Avec ses recettes, un producteur doit aussi pouvoir faire des investissements et financer sa pension. Urs Brändli souhaiterait que la motion soit adoptée comme proposée. Le Code pourra encore être modifié par après, si besoin.

Vote

1) Motion d'amendement du Code de conduite de Biovalais

- ? Qui accepte la motion d'amendement du Code de conduite, chapitre 2.2 «Formation équitable des prix», alinéa «Prix équitables» de Biovalais? ☞ **{forte majorité}**
- ? Opposition: Qui refuse la motion d'amendement? ☞ **{pas d'opposition}**

2) Adoption du Code de conduite

- ? Qui accepte de promulguer le Code de conduite pour le commerce des produits Bourgeon (selon la variante résultant du vote précédent)? ☞ **{forte majorité}**
- ? Opposition: Qui refuse de promulguer ce Code de conduite? ☞ **{pas d'opposition}**

⇒ **Le Code de conduite pour le commerce des produits Bourgeon entre immédiatement en vigueur, conformément au texte des documents pour l'AD de l'envoi du 14.03.2012 avec le complément suivant:**

Le chapitre 2.2 «Formation équitable des prix», alinéa «Prix équitables» est complété par la phrase suivante: ..., cette notion incluant la couverture des frais de production, l'obtention de revenus décents et la réalisation d'une marge d'investissement normale.

2.2 Révision complète des Directives y. c. modifications des statuts

Christian Butscher explique la motion que le Comité soumet au vote. Le Cahier des charges et les documents actuels qui l'accompagnent (règlements, dispositions d'application, mémos) sont fusionnés en un seul document. Lors de l'AD de l'automne 2011, les délégués avaient déjà adopté une décision de principe sur la direction prise par la réforme et sur les compétences décisionnelles futures. Le Cahier des charges sera nouvellement structuré en trois niveaux: 1. Principes et Objectifs (promulgués par l'Assemblée des délégués), 2. Règlements (promulgués par le Comité avec droit de recours des organisations membres) et 3. Dispositions d'application des Commissions de labellisation. Mais cela nécessite une modification des statuts. Les compétences pour adopter les différents niveaux du Cahier des charges doivent être redéfinies. À l'aide du tableau ci-dessous, Christian Butscher commente les modifications au niveau des compétences et de la participation:

	Moins de compétences décisionnelles	Plus de compétences décisionnelles
AD	Moins d'objets doivent obligatoirement passer devant l'AD.	Les modifications controversées des règlements aboutissent plus vite devant l'AD.
Comité		Promulgue les nouveaux règlements.
CL	Ne promulguent plus seules les règlements. Les dispositions d'application seront en grande partie transférées dans les règlements.	De nombreuses directives du Cahier des charges se retrouveront au niveau des règlements.
OM		Possibilité de recours aussi pour des directives qui n'étaient pas de leur ressort (dispositions d'application, contenu d'une partie des mémos).

La procédure de vote est composée de trois parties. En premier, il s'agit de voter sur la modification des Statuts, ensuite sur la nouvelle structure du Cahier des charges. Finalement, le dernier vote est sur les modifications linguistiques et de fond du Cahier des charges.

1) Vote sur les modifications des Statuts

? Qui approuve les modifications des Statuts proposées par la motion du Comité? ☞ **{forte majorité}**

? Opposition: Qui refuse les modifications des statuts? ☞ **{pas d'opposition}**

2) Vote sur la nouvelle structure du Cahier des charges

? Qui approuve la nouvelle structure du Cahier des charges proposée par la motion du Comité? ☞ **{forte majorité}**

? Opposition: Qui refuse la nouvelle structure? ☞ **{pas d'opposition}**

Christian Butscher souligne qu'intentionnellement, aucune modification du contenu n'a été intégrée à la révision. Bien sûr que la mise en ordre des différents textes a soulevé des questions touchant au contenu. Mais pour la pratique dans les exploitations, la réforme ne doit pas avoir de modification de contenu. L'avantage de la nouvelle structure est que les textes des directives sont ordonnés par groupes cibles et par thèmes. Cela améliore la lisibilité et les doublons sont supprimés.

Aschi Daepf, Bärner Bio Bure, trouve dommage que dans la Partie 3, Directives pour la transformation et le commerce, Chiffre 1, Exigences générales, alinéa 1, Qualité, le terme qualité «*intrinsèque*» ait été supprimé.

Ueli Künzle, Bergheimat, a déposé une motion le 12.04.2012. Il souhaiterait compléter le chapitre 4.5 Santé animale, alinéa 1 avec la phrase suivante: «L'utilisation de médicaments vétérinaires produits à l'aide de l'ingénierie génétique est interdite». Justification: l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires chimiques de synthèse ou transgéniques figure dans les Directives générales pour la production végétale. Des médicaments chimiques de synthèse peuvent être prescrits à des animaux malades sur ordonnance du vétérinaire même si ces médicaments sont d'origine transgénique. Mais la crédibilité des produits Bourgeon est de la plus haute importance et il ne faut pas la mettre en jeu. L'interdiction des produits transgéniques offre une chance aux fabricants de médicaments de continuer à proposer des médicaments naturels.

Après une première lecture, notre Président Urs Brändli aurait adopté la motion spontanément. Le Comité recommande toutefois de refuser la motion. L'objectif de cette première étape de la révision complète était de regrouper les divers documents. Il ne s'agit pas de procéder à des modifications essentielles du contenu. Les implications de la motion de Bergheimat doivent d'abord être clarifiées. Si Bio Suisse n'intègrera pas la demande, Bergheimat pourra remettre cet objet à l'ordre du jour de l'AD du printemps 2013.

Markus Lanfranchi, Bioforum, appuie la motion de Bergheimat: «Nous devons nous engager pour une agriculture biologique sans OGM à large échelle, aussi au niveau de la transformation. Les médicaments qui ne sont pas compatibles avec notre méthode de production ne doivent pas être utilisés. Bio Suisse doit prendre la décision de principe, même s'il faut lutter contre des directives de l'Office fédéral».

Felix Lang, Bio NW-CH, est plutôt favorable à la motion de Bergheimat mais est de l'avis qu'elle doit d'abord pouvoir être discutée à l'interne: «Nous n'avons pas eu l'occasion de parler de cette motion lors de notre assemblée générale. Nous devrions savoir, quels médicaments le vétérinaire pourrait encore prescrire.»

Max Eichenberger, CLTC, recommande de d'abord bien clarifier la motion. Contrairement aux denrées alimentaires, il n'est pas obligatoire de déclarer les informations sur le mode de fabrication d'un médicament. On peut en plus se demander si une fabrication chimique de synthèse d'une molécule complexe est préférable à une fabrication transgénique dans un fermenteur.

Willy Cretegny, Bio Genève, préférerait régler l'utilisation d'un médicament par le biais d'une autorisation exceptionnelle octroyée par la CLA. Res Bärtschi, CLA: Donner une autorisation exceptionnelle pour un médicament dont le procédé de fabrication n'est pas connu ne serait pas applicable. Si la Confédération prescrit un vaccin produit par ingénierie génétique, les fermes Bourgeon sont aussi obligées de vacciner même si le Cahier des charges de Bio Suisse l'interdit. «La revendication est compréhensible et nous allons en discuter dans la Commission», promet le président de la CLA.

Ueli Künzle est prêt à retirer la motion à condition que le Comité soumette une solution concrète lors d'une prochaine AD. L'objectif est d'encourager une autre vision pour le traitement des animaux.

3) Vote sur les modifications linguistiques et de fond du Cahier des charges

? Qui accepte d'approuver les modifications linguistiques et de fond du Cahier des charges proposées par le Comité, niveau Principes et Objectifs, et de les inclure dans notre nouvelle réglementation?

☞ **{forte majorité}**

? Opposition: Qui refuse les modifications? ☞ **{pas d'opposition}**

⇒ **La révision complète des Directives est adoptée. Les Statuts modifiés et le nouveau Cahier des charges entreront en vigueur au 01.01.2013 conformément aux documents de l'envoi préparatoire de l'AD du 14.03.2012.**

3 Élections

3.1 Adieux

François-Philippe Devenoge et Josef Reichmuth se retirent du Comité. Max Eichenberger et Peter Dürr quittent la Commission de labellisation de la transformation et du commerce. Danielle Rouiller fait les adieux au visionnaire François-Philippe Devenoge qui a été élu au Comité en 1996 mais qui a construit une étable respectueuse pour ses vaches en 1979 déjà. Urs Brändli remercie Josef Reichmuth pour son mandat de quatre ans au Comité. Regina Fuhrer rend hommage à Max Eichenberger, qui a été élu Président de la CLTC en 1992 (à l'époque encore la CCL) et qui travaillait déjà pour Bio Suisse dans les années 80.

3.2 Renouvellement complet du Comité

Les délégués élisent les membres du Comité pour une nouvelle période de quatre ans. Quatre des membres actuels se représentent: Urs Brändli (Président), Danielle Rouiller, Christian Butscher et Claudia Lazzarini. Nous recherchons trois nouveaux membres (postes publiés dans le bioactualités 10/11 de décembre). Bio Suisse a reçu quatre candidatures: Margrit Renfer de Lengnau BE, Monika Rytz d'Olsberg AG, Milo Stoecklin du Séprais JU et Josef Stutz de Schongau LU. Urs Brändli se représente à la présidence. Les quatre nouveaux candidat-e-s se présentent brièvement. Les candidatures (lettre de motivation avec cv) ont été envoyées avec les documents pour l'AD. La candidature de Milo Stoecklin n'a été déposée qu'à la Conférence des présidents à la fin mars.

Kathrin Schneider, Bärner Bio Bure, recommande d'élire Margrit Renfer et Milo Stoecklin. En tant que deuxième plus grande organisation membre, les Bärner Bio Bure souhaiteraient pouvoir à nouveau placer une personne au Comité. Des trois candidatures provenant du canton de Berne, les Bärner Bio Bure ont décidé de soutenir la candidature de Margrit Renfer. La paysanne bio très critique mais excellente dans le travail d'équipe a été choisie lors d'un hearing interne.

Peter Roth, Bio Zug, s'exprime au nom de l'organisation membre de Suisse centrale en faveur du candidat Josef Stutz: «Nous avons examiné à fond le candidat et avons reconnu sa faiblesse de s'exprimer devant beaucoup de personnes mais aussi ses nombreux points forts. C'est une personne qui a une grande expérience de l'agriculture biologique, qui sait planifier et qui peut investir du temps et s'engager encore pour de nombreuses années».

Vitus Schafer, Bio Fribourg, recommande de réélire les membres actuels du Comité et d'élire Milo Stoecklin en tant que candidat bilingue: «Un jeune agriculteur qui peut représenter les fermes que nous avons recruté avec l'Offensive Bio». Markus Schöni de Bio Jura ajoute qu'il connaît Milo Stoecklin comme une personne très innovatrice, ouverte à de nouvelles idées.

Stefan Schreiber, Bio Aargau, recommande d'élire Monika Rytz. Elle bénéficie de l'entière confiance de Bio Aargau.

Le Comité est élu globalement par écrit. Les bulletins de vote avec sept lignes et la liste des noms des candidat-e-s sont distribués. Si la majorité absolue est atteinte par plus de candidats que de mandats disponibles, ceux qui ont le moins de voix sont éliminés. S'il n'y a pas assez de candidats qui atteignent la majorité absolue, un deuxième tour a lieu pour les mandats qui n'ont pas encore été attribués. Au deuxième tour, c'est la majorité relative qui départage les candidats, ce qui exclut un troisième tour.

Élection écrite des membres du Comité

	1 ^{er} tour (majorité absolue)	2 ^{ème} tour (majorité simple)
▪ bulletins distribués	94	–
▪ bulletins rentrés	94	–
- bulletins blancs ou nuls	0	–
▪ bulletins valables	94	–
▪ majorité absolue	48	–
▪ Ont obtenu des voix / sont élu-e-s		
Rouiller Danielle	83	–
Butscher Christian	78	–
Brändli Urs	88	–
Lazzarini Claudia	85	–
Renfer Margrit	46	–
Stoeklin Milo	80	–
Stutz Josef	55	–
Rytz Monika	62	–
autres	3	–

⇒ **Sont élus au premier tour pour une période de quatre ans de 2012 à 2016: Urs Brändli, Claudia Lazzarini, Danielle Rouiller, Milo Stoeklin, Christian Butscher, Monika Rytz et Josef Stutz.**

Les délégués élisent Urs Brändli de Goldingen par acclamation à la Présidence pour une période de quatre ans.

⇒ **Urs Brändli de Goldingen est élu Président de Bio Suisse pour la période de 2012 à 2016.**

3.3 Confirmation des élections à la CLTC

Urs Brändli: Le Comité a élu Jacqueline Javor, ingénieure en denrées alimentaires de Wädenswil, et Elke Kellner, biochimiste de Berne, à la CLTC. Ursula Kretzschmar, ingénieure en denrées alimentaires de Gipf-Oberfrick, qui était déjà membre de la CLTC, en a été élue présidente. La Commission est ainsi composée de six membres.

Ursula Kretzschmar et Elke Kellner se présentent brièvement. Jacqueline Javor n'est pas présente. Les CV ont été transmis avec l'envoi pour l'AD. «Je suis consciente de la grande responsabilité que cela représente et je suis prête à reprendre cette tâche dans le sens de l'AD et de la CLTC mais aussi avec un nouveau pep», explique Ursula Kretzschmar, «pour que nous puissions continuer à savourer des aliments pas seulement nutritifs mais aussi vivants».

Vote

- ? Qui confirme l'élection à la CLTC comme proposée par la motion du Comité pour le restant du mandat jusqu'en 2013? ☞ **{forte majorité}**
- ? Opposition: Qui refuse l'élection, ce qui implique que le Comité soumette une nouvelle proposition à l'AD d'automne? ☞ **{pas d'opposition}**

⇒ **L'élection est confirmée: Ursula Kretzschmar est présidente de la CLTS, Jacqueline Javor et Elke Kellner sont les nouveaux membres de la CLTC.**

4 Informations

4.1 Willy Cretegnny, initiative populaire «Pour une économie utile à tous»

Urs Brändli: Le Comité a décidé de donner cinq minutes à Willy Cretegnny pour présenter son initiative «Pour une économie utile à tous». Le Comité de Bio Suisse ne soutient toutefois pas l'initiative. La liberté économique est un droit fondamental qui serait entravé par cette initiative. Si cette initiative était acceptée, l'état contrôlerait entièrement l'économie. En plus, la plateforme Agrisodu (association pour une agriculture socialement durable) n'a pas pu prendre position sur l'initiative, car les avis divergeaient.

Willy Cretegnny, Bio Genève, présente l'initiative fédérale «Pour une économie utile à tous» qu'il a lancée avec un groupe de personnes. La concurrence ruineuse ne peut pas perdurer de cette façon. L'érosion des marges met en danger la survie des entreprises en Suisse. La concentration du marché et des fortunes doit être arrêtée. La concurrence crée dans tous les domaines des structures qui dominent le marché. Les petites entreprises n'ont aucune chance de survie. Cela est contradictoire au principe de développement durable et a des effets négatifs sur la cohésion nationale. Les prix des marchandises n'ont plus aucune relation avec les frais de production locaux. Depuis que la Commission de la concurrence est active, les entreprises qui dominent le marché ont pu renforcer leur dominance. Les biens sont amenés de toujours plus loin, la mentalité de consommation est encouragée et l'industrie des conserves a été abandonnée, par conséquent, les surplus de produits ne peuvent plus être conservés. L'initiative souhaite réduire l'importation de marchandises. Le libre-échange détruit la société et l'environnement. La suppression des mécanismes de protection pour l'échange de marchandises conduit à la délocalisation et à une désindustrialisation. L'importation détruit les structures de production et d'approvisionnement de l'agriculture, engendre un dumping salarial et du chômage.

L'initiative veut:

- que les critères qui déterminent la politique économique soient intégrés aux objectifs sociaux;
- que chaque peuple ait le droit d'exercer sa souveraineté et son indépendance, cela à l'encontre de l'actuelle politique d'ajustement pratiquée par l'OMC;
- mettre fin aux marges bénéficiaires inacceptables rendues possibles par la suppression des droits de douane et autres redevances aux frontières (non au libre-échange);
- que le commerce équitable et une production correspondant à nos normes environnementales deviennent la règle;
- qu'un jour, nous puissions faire nos courses sans lunettes en Suisse (mini-impressions);
- que nous puissions avoir une Suisse souveraine.

4.2 Demandes et informations sur le Café de l'avenir à l'AD d'automne

Informations sur le Café de l'avenir à l'AD d'automne

Urs Brändli: Le Comité souhaite organiser l'après-midi un événement de groupe sous forme de World-Café lors de l'AD d'automne du 21 novembre 2012. Il s'agit d'y évaluer la situation actuelle et les perspectives d'avenir de Bio Suisse. L'idée est de permettre aux délégués de s'exprimer et d'avoir des échanges entre les délégués, les responsables de la Fédération, les collaborateurs et les partenaires. Cinq ans après la Conférence sur l'avenir, la vision sera rediscutée et la stratégie réexaminée. Le matin (jusqu'à 11h45), l'Assemblée traitera les points statutaires urgents (planification, budget, élection CG). Le «Café de l'avenir» débutera à 13h et se terminera à 16h45. Merci de ne pas ajouter d'autres points à l'ordre du jour de l'AD. Urs Brändli demande toutefois aux organisations membres et aux délégués d'apporter leurs thèmes au Café de l'avenir en automne. Là, il doit aussi être possible de discuter des thèmes pour lesquels nous n'avons autrement pas assez de temps.

Demande de Bio Zentralschweiz au sujet de marché de la viande bio

Meinrad Betschard, Bio Schwyz, a transmis une demande au Comité le 10.04.2012. Pour les producteurs bio, la viande est un produit important qui constitue souvent une partie substantielle de la plus-value réalisée dans l'exploitation. Différents acteurs du marché ne sont pas satisfaits de la politique d'information pratiquée par Bio Suisse sur le marché de la viande, les quelques informations sont insuffisantes. Depuis plus d'une année, le poste du product manager pour la viande est à pourvoir. Quand est-ce qu'un nouveau manager sera engagé? Quelle suite sera donnée à la Bio Pool AG? Si la Bio Pool

AG marche vraiment bien, pourquoi doit-il donc être supprimé? «Nous attendons en générale de Bio Suisse en ce qui concerne le marché de la viande une politique d'information plus ouverte et surtout plus transparente», écrit Meinrad Betschard dans sa demande.

Urs Brändli: Cela fait déjà un certain temps que nous recherchons un nouveau product manager, mais jusqu'à maintenant sans succès. Actuellement, nous poursuivons nos recherches avec l'appui d'un bureau de placement. Le conseiller est de l'avis qu'il sera difficile de trouver quelqu'un mais pas impossible. En mai 2011, le Comité a décidé de dissoudre la Bio Pool AG car l'acheteur le plus important, la Coop, a dénoncé le contrat au 31.12.2010. Bio Pool AG a dû affronter des difficultés dès sa fondation. Des études de marché ont montré que le concept doit être adapté. La Commission technique Viande a proposé de créer une autre organisation pour prendre la relève. Mais ce projet a échoué à cause des acheteurs qui n'y étaient pas favorables. Le Secrétariat est actuellement en train d'élaborer une solution réalisable. Bio Pool AG sera dissous au plus tard au 31.03.2013. Nous avons rapidement transmis des informations sur la situation de départ (dénonciation du contrat par Coop). En 2011, nous avons lancé un projet de coordination du marché et nous vous avons tenu régulièrement informés. Les prix et les développements du marché de la viande ont été communiqués. Sur bioactualites.ch, les données sont toujours actuelles. Les personnes de contacts au Secrétariat en cas de questions sont Daniel Bärtschi et Jürg Schenkel. Urs Brändli remercie le conseil d'administration de Bio Pool AG, en particulier Werner Ammann. Pendant la période de transition, il a parfois, avec beaucoup d'engagement personnel, presque assumé lui-même le rôle de product manager viande.

Demande de Biofarm sur la Stratégie Qualité

Christoph Meili, Biofarm, a transmis le 16.04.2012 quatre questions sur la Stratégie Qualité: Est-ce que Bio Suisse pense signer la charte Stratégie Qualité qui est publiée sur le site <http://www.qualitaetsstrategie.ch/fr?> Cette charte satisfait-elle Bio Suisse? Bio Suisse prévoit-elle, en temps utile, d'entamer une discussion interne sur la satisfaction par rapport à la Stratégie Qualité? Bio Suisse est-elle prête à lancer une discussion interne dans un délai d'une année sur la satisfaction avec l'accord de libre-échange dans le secteur agro-alimentaire (ALEA) et avec la Communauté d'intérêt pour le secteur agro-alimentaire (CISA)?

Daniel Bärtschi: La charte Stratégie Qualité a été adoptée il y a peu de temps. L'ancienne Présidente de Bio Suisse, Regina Fuhrer, faisait partie du groupe de travail de l'OFAG qui a élaboré la Stratégie Qualité. «Même si le libre-échange avec l'UE est actuellement suspendu, nous devons nous préparer à l'ouverture du marché», explique Daniel Bärtschi. Il a été membre du groupe pilote en remplacement de Regina Fuhrer. «Nous y avons intégré différents thèmes: p. ex. le naturel, le plaisir, la sécurité, la santé, l'authenticité, l'origine Suisse et la durabilité.» Le thème des OGM y figure aussi. La charte est un document pour toute la Suisse et non une charte bio. Le Comité se penchera sur la charte lors de sa séance du 15 mai 2012. Le 18.06.2012, les entreprises et organisations suisses pourront signer la charte lors d'un évènement d'envergure avec une importante présence des médias. Personne ne peut être forcé à participer. Produire en Suisse coûte cher, c'est pour cette raison que les entreprises suisses doivent utiliser leurs forces, telles que la qualité, pour se positionner.

Urs Brändli explique que la CISA se trouve actuellement en phase de définition d'objectifs: «Avant de définir une nouvelle stratégie, nous voulons nous retrouver avec les autres organisations paysannes qui sont aussi membres de la CISA. Les autres membres qui font partie de la CISA sont en partie les mêmes entreprises que nous invitons aux plateformes de discussions sur le commerce équitable. Les thèmes discutés dans le cadre de la CISA sont des thèmes très délicats pour nous. Mais le dialogue est important. Nous ne risquons rien si nous continuons à y participer pour le moment.»

Christoph Meili, Biofarm: Les intentions de la charte sont nobles. Mais il paraît douteux que ce papier puisse sérieusement améliorer le pouvoir concurrentiel des produits suisses.

4.3 Rapport intermédiaire sur les dossiers politiques

Martin Bossard informe sur les principaux dossiers politiques: Le Parlement a bloqué les négociations en cours avec l'UE pour un accord de libre-échange dans le secteur agro-alimentaire. Le Conseil fédéral ne doit pas poursuivre les négociations tant que le cycle de Doha de l'OMC n'a pas abouti à un accord. Le moratoire sur les OGM doit être prolongé jusqu'en 2017. Le projet Swissness doit garantir que les produits qui portent l'inscription «Suisse» soient vraiment d'origine suisse explique Martin Bosshard. «Lors de la consultation, nous avons exigé 90 % de matières premières suisses pour les denrées alimentaires mais nous sommes prêts à soutenir les 80 % proposés par le Conseil fédéral. Malheureusement, le Conseil national veut différencier entre une transformation peu importante (80 % de matières premières CH) et une forte transformation (60 % de matières premières CH, 60 % au moins du prix de revient du produit doit être réalisé en Suisse, p. ex. bircher). Les produits laitiers doivent être à 100 % de provenance suisse. Le projet arrive maintenant au Conseil des États. Si aucune solution raisonnable n'est trouvée, le Comité soutiendra l'initiative de l'Union suisse des paysans. Sélection écologique: doit être renforcée. «Nous avons déjà des programmes de sélection écologique pour la production végétale et la production animale mais ils subissent une pression financière», regrette le responsable de la politique. L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a aussi la volonté d'économiser au niveau de la recherche bio. À ce sujet, Martin Bosshard demande une prise de position de Dominique Kohli, vice-directeur de l'OFAG, qui fera ensuite un exposé sur la Politique agricole (PA) 2014-2017. Bio Suisse exige de la Confédération, en analogie à l'UE, de fixer des objectifs de développement dans un plan d'action bio et de clarifier ainsi la situation. L'expert en politique de Bio Suisse est en général satisfait du projet actuel de la PA 2014-2017. Il s'agit à présent de configurer les nouvelles mesures prévues de manière optimale pour les fermes bio, p. ex. la production basée sur les herbages, la biodiversité et l'efficacité des ressources. Quelles possibilités ont les fermes bio pour obtenir ses contributions?

4.4 Conférence de Dominique Kohli, vice-directeur de l'Office fédéral de l'agriculture

Dominique Kohli, vice-directeur de l'Office fédéral de l'agriculture, a été invité pour faire un exposé sur la politique agricole 2014-2017, qui doit permettre au Conseil fédéral d'axer dorénavant les paiements directs sur des prestations d'intérêt général. Il présente des graphiques de modélisation des effets de la réforme agraire. Les principaux éléments de prestations sont: le maintien des surfaces cultivées ouvertes, la sécurité de l'approvisionnement, l'encouragement de la biodiversité et de la qualité du paysage ainsi que l'encouragement des systèmes de production proche de la nature et respectueux de l'environnement et des animaux comme la production agricole biologique. Dominique Kohli est de l'avis que le développement de la politique agricole encourage l'esprit d'entreprise dans l'agriculture aussi par rapport aux prestations non commercialisables de l'agriculture suisse. «Les exploitations pratiquant l'agriculture biologique fournissent typiquement déjà plus de prestations d'intérêt général que la moyenne et profiteront donc de cette réforme», constate Kohli à l'attention des délégués de Bio Suisse. Pour les exploitations bio, les deux nouvelles contributions prévues pour encourager la production de lait et de viande à base d'herbages et la qualité du paysage sont particulièrement intéressantes. Les contributions de transition ont été vivement critiquées, l'Union suisse de paysans en particulier souhaiterait les supprimer. «Si nous modifions un système, il y a toujours des gagnants et des perdants», justifie Kohli. «Si nous ne changeons rien, le cheptel restera trop grand, ce qui est mauvais pour les prix et pour l'environnement. Le remplacement des contributions pour les animaux par des contributions pour la sécurité de l'approvisionnement liées aux surfaces est d'une importance centrale pour l'efficacité de la réforme. Les grandes cultures seront plus soutenues. L'orientation des paiements directs sur les objectifs de la Constitution permet d'éliminer des incitations trompeuses du système actuel. Les mesures proposées encouragent un développement écologique sans l'extensification non désirée de la production indigène. L'agriculture biologique constitue un mode de production particulièrement proche de la nature et respectueux de l'environnement conformément à l'article 104 de la Constitution fédérale. Les contributions visant à encourager l'agriculture biologique sont sensiblement augmentées pour les grandes cultures et les cultures spéciales. Les dirigeants de l'OFAG sont persuadés que la PA 2014-2017 est plus qu'un plan d'action bio de l'UE. «Par notre politique agricole, nous soutenons les exploitations bio à un plus haut niveau que dans les pays voisins», assure Kohli. Mais la réforme agricole renforce également l'esprit d'entreprise dans l'agriculture et cela constitue de la concurrence pour l'agriculture bio.

Questions, discussion

Willy Cretegnny, Bio Genève: «L'image que transmet Monsieur Kohli d'une agriculture socialement responsable ne correspond pas à la réalité, les importations augmentent et l'Amazonie se fait déboiser. Le taux d'auto-provisionnement serait de 60 % selon l'OFAG mais d'après Willy Gehriger de Fenaco, il n'atteindrait pas 50 %. Réponse: Dominique Kohli partage en partie le point de vue de Willy. Mais le parlement part dans une autre direction. L'avenir dira si l'initiative de Willy Cretegnny aura du succès. La chance en Suisse est que nous puissions déterminer nous-même la politique agricole démocratiquement. Il est vrai que les importations de soja du Brésil réduisent le taux d'auto-provisionnement suisse. Mais l'OFAG conteste les chiffres de la Fenaco qui sont basés sur les statistiques de l'USP.

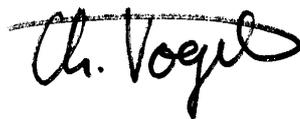
Hermann lutke Schipholt, Demeter: En agriculture biologique se sont les animaux qui constituent la base de la fumure, pour cette raison, le nombre de bétail lié à une surface ne devrait pas être baissé. Réponse: Les exploitations de Bio Suisse sont déjà en bonne position car elles produisent en rapport avec leur surface.

Martin Bossard, Bio Suisse, voudrait savoir si la Confédération réduira les montants alloués à la recherche au FiBL et dans les Agrosopes, en particulier dans le domaine de l'écologie. Réponse: L'ensemble de la recherche publique est sous pression, le parlement s'est décidé en faveur des avions de combat Gripen. Le Conseil fédéral décidera et l'Office fédéral devra ensuite probablement mettre en place une réorganisation de la recherche agricole.

Bâle, le 3 mai 2012



Urs Brändli
Président de Bio Suisse



Christian Voegeli
Coordination de la Fédération